

## REGLEMENT CLASSE DE VENTE CLUB OCG

### ENGAGEMENT: BEZOUCE

**Bourse le 22&23 Mars 2025-Encagement le vendredi 21 Mars 2025 à partir de 15h30**

**Date limite des inscriptions Lundi 10 MARS 2025**

**Ouverture Public: Samedi 22 Mars de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Dimanche 23 Mars de 9h30 à 12h30**

**DECAGEMENT LE DIMANCHE 23 MARS A PARTIR DE 14h30**

La bourse est ouverte à tous les oiseaux correspondants aux classes U.O.F selon réglementation sanitaire en vigueur sans distinction d'affiliation.

Les oiseaux proposés à la vente, devront présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable (dans le cas contraire, ils seront refusés à l'encagement).

Les oiseaux de la bourse devront être bagués, dans un diamètre réglementaire, en bonne condition de santé et de plumage. Pour les becs droits sont acceptés ceux bagués de 2022 à 2024, pour les petits et moyens psittacidés sont acceptés ceux bagués 2021 à 2024, pour les grands psittacidés sont acceptés ceux bagués de 2018 à 2024

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne répond pas à ces critères.

Les éleveurs baguant avec un N° d'une autre entité tout en étant adhérent à un club de l'UOF devront joindre à la feuille d'engagement une attestation confirmant cette appartenance avec N° de souche de cette entité

**Il sera prélevé 10% sur le montant de la vente.**

**Aucun oiseau bagué avec des bagues étrangères ne sera accepté**

Pour ce qui concerne les prix de vente des oiseaux nous remonterons ces prix s'ils sont en dessous des prix fixés suivants

Canaris Individuel 25€ -couple 50€

Moineau , Mandarins Individuel 10€ -couple 20

Exotiques (Autres) -40 € Individuel Couple 80€

Diamant de gould:45€ ndividuel .Couple 90€

Perruches Ondulées 12€ - couple 24€

### **FORMALITES SANITAIRES ET LEGALES :**

Sous réserve de toute modification de la réglementation sanitaire en vigueur.

o Un certificat de provenance sera demandé par l'organisation aux D.D.P.P. concernées.

o Vous devez fournir une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours qui précèdent la manifestation. Et que votre élevage est confiné en permanence. Vous recevrez cette déclaration qui sera à remplir et à retourner datée et signée à Henri soit par mail ou par courrier postal dont l'adresse est indiquée après ce texte Dans le cas contraire, vous devez fournir un certificat vétérinaire de moins de 5 jours.

o Les oiseaux protégés (Convention de Washington ou loi de 1976) devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation et déplacement (autorisations de transport, certificat de capacité ... Contactez-nous si vous avez des doutes).

o Pour les oiseaux inscrits à l'I-FAP le signaler par "I" sur la feuille d'engagement ( les adhérents de l'OCG ont reçu le listing des oiseaux à déclarer à l'I FAP) .Les documents certifiant l'inscription à l'I-FAP devront être joints à la feuille d'engagement En cas de cession une copie complétée vous sera

remise avec votre feuille de décaement)

o Un contrôle vétérinaire obligatoire sera effectué lors de l'encagement. L'organisation se réserve le droit de refuser tout oiseau présentant des signes cliniques de maladie ainsi que tous les oiseaux du même élevage.

## **CHARTE DE QUALITE**

L'OCG respectera la charte des manifestations organisées par l'Union Ornithologique de France adoptée par les Présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2006 qui a été envoyé individuellement à chaque adhérent.

L'OCG s'engage à utiliser des cages conformes au bien-être animal.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

L'OCG ne sera pas tenu pour responsable des décès ou vols éventuels. Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être filmés ou photographiés librement et en autorise la diffusion. Sur chaque photo sera mentionné le nom de l'éleveur. L'utilisation ultérieure des photographies et films ne pourra être faite qu'avec l'accord des organisateurs.

Site Internet du club : [www.oiseauclubgardois.fr](http://www.oiseauclubgardois.fr)

Toutes les inscriptions seront adressées soit par mail ou par courrier postal à :

**Mr HENRI BENAVENTE**  
**98 CHEMIN DE LA DIGUE**  
**30600 GALLICIAN**

**Envoi par mail obligatoirement mettre les deux par sécurité**

## **Envoyer aux 2 adresses mail**

E.Mail :

[henri.benavente@laposte.net](mailto:henri.benavente@laposte.net)

**ET**

[club.ocg@laposte.net](mailto:club.ocg@laposte.net)

Fait le 01/03/2025  
Pour le Bureau  
Cauquil JP

\*\*\*\*\*